



Votre mairie vous informe...

JUIN 2018

Commune de Raedersheim - 1 rue de la gare 68190 RAEDERSHEIM – 03 89 48 11 37 courriel : accueil.raedersheim@orange.fr Web : www.raedersheim.fr
Directeur de publication : Jean-Marie REYMANN

RECRUTEMENT PERSONNEL COMMUNAL

La commune de Raedersheim recrute un agent d'entretien polyvalent à temps non complet, retrouvez le descriptif détaillé du poste sur www.raedersheim.fr :

AGENT D'ENTRETIEN POLYVALENT

(Services techniques)

Lieux de travail : école élémentaire et remplacement ponctuel sur d'autres sites

Missions : assurer la propreté des locaux de l'école élémentaire, sécuriser la traversée des écoliers, remplacement ponctuel de l'agent de la salle polyvalente, distribution de circulaires

CDD pouvant déboucher sur un CDI

Temps non complet 49,72% (annualisé : 788h/an)

Prise de poste : 16 aout 2018

Candidature : lettre de motivation + CV
à adresser avant le **lundi 2 juillet 2018** à

Mr le Maire de Raedersheim
1 rue de la gare
68190 RAEDERSHEIM

A VOS AGENDAS

La **FÊTE DE LA MUSIQUE** organisée par l'ASCL aura lieu le **vendredi 22 juin 2018** à partir de 19h30 dans la cour de l'école primaire. Le diaporama de la journée citoyenne sera diffusé toute la soirée.



**Merci et Bravo
à tous les bénévoles**



La **FÊTE TRICOLORE** aura lieu le **samedi 14 juillet 2018**.

Programme : tournoi de pétanque, kermesse pour les enfants l'après-midi et le soir : SANGLIER A LA BROCHE, petite restauration, retraite aux flambeaux, soirée dansante et FEU D'ARTIFICE.

Plus d'informations sur www.raedersheim.fr. ou à la mairie **VENEZ NOMBREUX !!!!!**

MAISONS FLEURIES

En vue de la désignation des lauréats des « Maisons Fleuries » pour l'année 2018, la commission de l'environnement sillonnera les rues de la commune le **samedi 21 juillet** à partir de 09h.

Les lauréats seront départagés en quatre catégories : Maison / Maison et Jardin / Jardin paysager / Balcon.

La commission, pour faire son choix, tiendra compte des critères suivants : ampleur du fleurissement, aspect général et environnemental, diversité, choix et harmonie des végétaux, entretien et propreté.

Il serait souhaitable que les abords des propriétés soient nettoyés.

TRAVAUX ENROBÉS

Entre le 7 et 20 juillet, *(la date exacte ne nous était pas communiquée au moment de l'édition de cette circulaire)* le Conseil Départemental du Haut-Rhin procèdera à la réfection de la couche d'enrobés de la Grand'Rue, Rue de Soultz et Rue de Merxheim.

Les travaux devraient durer 2 à 3 jours, la circulation sera régulée par un alternat.

Il sera nécessaire d'attendre quelques dizaines de jours pour procéder aux travaux de marquage au sol.

24EME TOUR DU PIÉMONT HAUT-RHINOIS- RESTRICTION DE CIRCULATION

La MJC de BUHL organise le « 24^{ème} Tour du Piémont Haut-Rhinois », le **samedi 7 juillet 2018**. Cette étape reliera Guebwiller à Feldkirch, avec un circuit à parcourir 6 fois entre Merxheim, Ungersheim, Feldkirch et Raedersheim.

Afin d'assurer la sécurité des coureurs, les rues de Feldkirch, d'Ungersheim et de Merxheim seront fermées à la circulation dans le sens contraire de la course entre 15 h et 18 h. Il sera néanmoins possible de circuler dans le sens de la course (sens Feldkirch → Merxheim) au gré des passages des coureurs (fermetures ponctuelles au passage de la voiture ouvreuse).

ARRIVÉE à RAEDERSHEIM : la première étape de cette course se terminera à Raedersheim, rue de Merxheim, à hauteur de la ferme Haenni entre 17h et 18h. La circulation sera fortement perturbée pendant ce laps de temps.

Nous vous remercions de votre collaboration.

STOP AUX DÉJECTIONS CANINES

Depuis plusieurs années, le Conseil Municipal fait des efforts en faveur de l'embellissement du village à travers le fleurissement et divers aménagements.

La Commission Environnement propose la mise à disposition gratuite de sacs pour ramasser les déjections de vos animaux de compagnie.

Face à la recrudescence de déjections dans les rues de notre village, je rappelle aux propriétaires de chiens qu'ils peuvent retirer ces sacs en mairie et leur demande de bien vouloir ramasser les besoins de leur chien pour maintenir les rues et les aménagements paysagers propres.

Je rappelle également qu'il n'est pas très agréable pour les riverains de constater que les chiens urinent sur les murs de clôture et les portails. J'en appelle donc à votre sens du civisme pour que notre village reste propre.

Le Conseil Municipal a décidé de prendre un arrêté municipal par mesure d'hygiène publique, interdisant les déjections animales sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces de jeux publics pour enfants. En cas de non-respect, les infractions au présent arrêté **sont passibles d'amendes allant de 38 € à 450 €.**

